

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 22 AVRIL 2022

Présents : Monsieur Laurent Deville, Président, Mesdames Simone Beissel, Claire Angelsberg ; Messieurs Pollo Bodem, Paul Greis, Joseph Schoellen, Marc Vanolst, Tom Jungen, Yves Marchi, Romain Mertzig, Charles Pauly, Bruno Alves, Fernand Wies, Alain Gillet, François Benoy (visioconférence), Maurice Bauer (visioconférence), membres, Monsieur Gilles Didier, membre avec voix consultative.

Excusés : Monsieur André Weidenhaupt

Séance publique

1. Participation aux charges : demande de suppression du raccordement chambre à vannes Milbech par le SIDERE

Le comité approuve la demande du SIDERE de suppression du raccordement de la chambre à vannes « Milbech » à Contern à partir du 1^{er} janvier 2022 du fait que ce raccordement n'est plus utilisé.

2. Approbation définitive du bilan et du compte de profits et pertes 2020

Le comité approuve la prise de position du Bureau au sujet du rapport de vérification du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 2020 établi par la Direction du Contrôle de la Comptabilité Communale au ministère de l'Intérieur et arrête provisoirement le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 2020.

3. Réajustement des montants unitaires de la participation aux charges 2020

Le Comité réajuste les montants unitaires (hors TVA) de la participation aux charges du SEBES pour l'année 2021 ceci conformément aux dispositions de l'article 8, alinéa 5 des statuts du SEBES.

4. Approbation des déclarations de recettes 2021

Le Comité approuve les déclarations de recettes de l'exercice 2021 pour les articles budgétaires :

2/639/706980/99001 - Services d'ingénieur (SIG membres)	73.504,56€
2/639/744400/99001 – Subventions destinées à promouvoir l'emploi	58.999,65€
2/639/748310/99001 - Remboursement par le fonds pour dépenses communales (congé politique, jeunesse etc.) :	13.660,48€
2/639/763000/99001 – Vente de l'immobilisé :	13.418,80€
2/639/768000/99001 - Autres produits exceptionnels divers :	1.011.272,71€
2/639/768000/99002 – Autres produits exceptionnels animateur de captage	143.223,23€
Total (€) :	1.314.079,43€

5. Projet de construction de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction – Suivi

Le comité prend note du suivi des travaux de la nouvelle station de traitement du SEBES avec conduites de refoulement, station de refoulement et conduite d'adduction qu'il découvre lors de l'inauguration de la première fourniture d'eau potable qui a lieu en date de ce jour.

6. Réparation conduite Schankengraecht vers Nospelt : suivi des travaux

Le comité prend note du suivi de la réparation de la conduite Schankengraecht vers Nospelt.

7. Approbation d'actes notariés de servitudes

Le comité approuve l'acte notarié de servitude du 4 mars 2022 passé par devant Maître Hames signé dans l'intérêt de la construction de la conduite d'eau de Grosbous à Junglinster.

8. Raccordement SIDERE Kakeschbësch : Modification budgétaire

Le Bureau du Syndicat Intercommunal pour la Distribution d'Eau dans la Région de l'Est (SIDERE) sollicite en 2014 il le déplacement du point de fourniture du SEBES au réservoir « Heed » vers le réservoir « Kakeschbësch ». Attendu que depuis le 1er janvier 2015, les 5 communes membres du Syndicat des Eaux de Remich ont été intégrées dans le syndicat SIDERE et qu'à l'heure actuelle, ces communes sont provisoirement approvisionnées avec de l'eau en provenance du réseau SEBES via une station de refoulement en place dans le réservoir d'eau « Millbech » appartenant à la commune de Contern.

Afin d'augmenter la capacité de remplissage du réservoir « Kakeschbësch », la conduite d'adduction du SIDERE en place entre le réservoir « Heed » et le réservoir « Kakeschbësch », devra être remplacée par le prolongement de l'antenne d'adduction du SEBES et le réservoir « Heed », aucune utilité, le SIDERE envisage de céder sa part de 50% à la commune de Contern.

En attendant et suite à la demande d'alimentation du réservoir Heed de la commune de Contern, la géométrie de la conduite d'adduction du SEBES au droit du réservoir Heed a été modifiée. En effet, le point de départ de la conduite vers le réservoir Kakeschbësch se situe dorénavant dans la chambre à vannes du réservoir Heed. Le concept initial prévoyait un déplacement du point de fourniture dans le réservoir Kakeschbësch, sans alimentation du réservoir Heed dans le futur.

Dans le devis initial seul la conduite d'alimentations du réservoir Kakeschbësch était comprise. Le nouveau devis prévoit les installations électriques et mécaniques nécessaires pour garantir d'alimenter le réservoir Heed de la commune de Contern ainsi que le réservoir Kakeschbësch du SIDERE et tient compte également des hausses significatives des matériaux. Le projet prévoit également l'installation d'une micro-turbine avec une puissance de 69 kW dans la conduite alimentant le réservoir Kakeschbësch.

Le comité décide de solliciter la modification budgétaire à savoir que le nouveau projet s'élève dorénavant à 1.345.000€hTVA alors que le devis initial de 2015 s'élevait à 471.000€hTVA, soit une augmentation de 874.000€hTVA en augmentant au budget 2022 les articles budgétaires

9. Affaires du personnel : Création de poste

Le comité décide de donner son accord de principe pour la création d'un poste pour un fonctionnaire ou employé communal au groupe de traitement A1 ou A2 en faisant un appel à candidature et de créer :

un poste de fonctionnaire communal au groupe de traitement A1 pour un poste finances à l'administration ;
un poste de fonctionnaire communal au groupe de traitement B1 pour le bureau du personnel ;
un poste d'employé communal au groupe d'indemnité B1 pour un poste à l'administration
un poste de fonctionnaire communal au groupe de traitement A2 pour le bureau d'études ;
un poste de fonctionnaire communal au groupe de traitement B1 pour le bureau d'études ;
un poste fonctionnaire communal au groupe de traitement B1 pour l'informatique PLS ;
un poste de salarié à tâche manuel suivant Laufbahn A du contrat collectif du SEBES.

Séance à huis clos :

10. Personnel : Annulation de décision

Le Comité décide de ne pas procéder à l'engagement d'une personne comme fonctionnaire communal au service réseau et ouvrages PLS.

11. Personnel : Promotion au grade 16 pour un fonctionnaire au groupe de traitement A1 à partir du 1ier juin 2022

Le Comité approuve la demande de promotion au grade 16 d'un fonctionnaire au groupe de traitement A1 à partir du 1ier juin 2022

12. Personnel : Promotion au grade 11 pour fonctionnaire au groupe de traitement B1 à partir du 1ier juin 2022

Le Comité approuve la demande de promotion au grade 11 d'un fonctionnaire au groupe de traitement B1 à partir du 1ier juin 2022.

13. Personnel : Fixation de la rémunération d'un salarié à tâche intellectuelle

Le Comité décide d'appliquer à l'égard d'un salarié à tâche intellectuelle au service électrique, les dispositions de la procédure d'exception de recrutement prévue à l'article 2.6 du statut général et de fixer le traitement initial. L'évolution de la carrière est basée sur le groupe d'indemnité A2, sous-groupe - scientifique et

technique suivant l'article 19 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux et charge le Bureau d'établir un contrat de travail avec le candidat suivant la procédure décrite à l'article 2.6 du statut général des fonctionnaires.

14. Personnel : Demandes de réduction de stage

Le comité approuve les demandes de réduction de stage.
